REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID: 007-250702156-20230330-DCS2023_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le jeudi 30 mars 2023 à 09h30 à Le Pouzin, siège du Syndicat Mixte Numérian, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 22 mars 2023.

<u>Présent(e)s</u>: M. Jérôme BERNARD, M. André BIENNIER (Suppléant de M. Antoine DOS SANTOS), M. Didier BOULLE (Suppléant de M. Patrick GAUTHIER), M. Mickael BOURCHARDON, M. Claude BRUN, Mme Stella BSERENI, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, M. Khalid ESSAYAR, M. Patrick FRANCOIS (Suppléant de M. José ORENES LERMA), M. Gérard GRIFFE, M. Jérôme LEBRAT, M. Gilbert MOULIN, M. Christophe MONTBLANC, M. Jean-Louis MORIN (Suppléant de M. Bruno SENECLAUZE), M. Driss NAJI, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Danielle RAMERINI, Mme Christelle REYNAUD, Mme Julie ROUDIER (Suppléante de Mme Solange BERGERON), M. Max TOURVIEILHE.

Absent(e)s: M. Philippe DELAPLACETTE, M. Aurélien FERLAY

<u>Excusé(e)s</u>: M. Francis BARRY, Mme Laëtitia BOURJAT, Mme Martine CARRIER, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Clément CHAPEL, Mme Pascale DARDIER, Mme Sylvette DAVID, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Fabrice LARUE, M. Pierre MAISONNAT, M. Christian MASSOLA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Grégory MAZET, M. Gérard ROBERTON, Mme Josiane SANCHEZ, M. Benoît VILLARD.

Pouvoirs:

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD
- M. Christian MASSOLA donne pouvoir à Mme Christelle REYNAUD
- M. Antoine-Alexandre CAVROY donne pouvoir à Mme Stella BSERENI
- M. Jean-Yvon MAUDUIT donne pouvoir à M. Gilbert MOULIN
- Mme Sylvette DAVID donne pouvoir à M. Gilbert PETITJEAN
- M. Grégory MAZET donne pouvoir à M. Mickael BOURCHARDON

Assistaient en tant qu'invités : M. Jean-Charles MANRIQUE, Mme Samantha CORVIONE et Mme Victoria BRIELLE

Nombre de membres en exercice : 40 Nombre de membres présents : 21 Nombre de suffrages exprimés : 36

Pour: 36Contre: 0Abstention: 0

Secrétaire de séance : M. Mickael BOUCHARDON

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID: 007-250702156-20230330-DCS2023_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE

Vu l'article L5721-2 du CGCT modifié par l'article 49 de la loi du 27 février 2002, **Vu** les statuts du Syndicat Mixte Numérian,

La commune de Condillac a délibéré afin d'adhérer au Syndicat Mixte.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré : Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président, Considérant la demande d'adhésion de la commune de Condillac.

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

De valider l'adhésion de la commune de Condillac. Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 30 mars 2023,

Le Président,

Jérôme BERNARD